L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 22 DECEMBRE 1868. Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 22 DECEMBRE 1868.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir nos annonces.

Par Sheriff, à la Bourse des Négociants et des Re-[illegible], à midi — Un terrain situé dans le Troisième [illegible] bord par les rues Champs-Elysées, Montigny, [illegible] (avec toutes les [illegible] qu'il y trouvent.

Par Nolitque & Bennett, à 7 heures du soir, au No 201 [illegible] du Canal, entre Bourgogne et Roupette—Sta[illegible] en marbre de Carrare, pendules et candélabres bronzés Ormolu, quelques eaux-fortes encadrées, savoir gravures Monnaies de Florence; vases en marbre de toutes grandeurs; plaqué, vaisselle de Sobière et tableaux [illegible] collection importée pour le marché de la Nlle-Orléans, par le signor G. B. Pandolfini.

Par Eugène Tourné, à 11 heures, au Bonded Wharf, [illegible] au coin des rues Julia et Magazine—Dix quarts [illegible] de Cognac.

Par Montgomery Ross & Co., à 11 heures, sur le [illegible] en face de la rue Conti—69 barils de mélasse nouvelle de choix, en bon état. Aussi, une derrière de F. Lorrain Gravier à 10½ heures. Au bureau observer de neuf [illegible] de barrails, par paire et seule, bissac modèle d'habillement [illegible] ville, jolie berline couverte et découverte, [illegible] selle, &c. Et à leur salle d'encan, rue du Camp [illegible] encan.—Un assortiment général de meubles, tapis, [illegible] gravures, batterie de cuisine, etc.

Par Jos. H. Robert, au No 44 de la rue Vieille Levée—Marchandises diverses.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 rue de Chartres—Bières, soufflets et trompettes, habillements de nuit, &c.

Par Jos. Hois, No 31 de la rue de Chartres, à 10 heu[illegible] —Jupons pour hommes et enfants. Et à midi, 300 [illegible] de sucrin, articles de fantaisie; et marchandises sèches, [illegible] vues à 6 heures, 200 lots de porcelaines riches, ar[illegible] pour étrennes, &c. Cette vente de soir devant [illegible].

Par Vincent & Co., à leur salle d'encan—grande vente de marchandises sèches et de fantaisie, tapis et chemises [illegible], conformément à Palmédipôle.

☞ Achetez vos commerces et choses[illegible] chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

ATTENTION!!

☞ Propriété meublerie de valeur à l'encan par le Shériff.

Nous appelons l'attention sur la vente à l'encan qui [illegible] aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et Agents d'Encan, rue Royale, de la belle propriété [illegible] terrain avec les bâtisses et améliorations qui y [illegible] situés rue de la Victoire, entre celles du Champ-Elysées et Montigny, Troisième District. Voir la détail et les conditions, voir aux annonces.

Marbres de Carrare.—Il y avait foule hier soir à [illegible] pour examiner les ouvrages d'art en marbre, exposés rue du [illegible] par M. Pandolfini. La vente continuera ce soir.

Chaussures et Habits.—Aujourd'hui, mardi, 22 [illegible] courant, dans leur salle de la rue de Chartres, No 39, [illegible] heures du matin, MM. Hoffman, Marks & Co vendront [illegible] de bottes, souliers et brodequins; 300 [illegible] de chaussures cousues; en 600 lots d'habits de [illegible] importés tout récemment des meilleures manufactures du Nord. L'attention du commerce est appelée sur [illegible] grande vente qui, dans une réserve, offre de [illegible] aussi choisies de bénéfice.

Chaussures à Femmes.—MM. Louis Stern & Co vendront demain, mercredi, 23 du courant, à 10 heures du matin, rue des Magasins, Nos 48 et rue Gravier No 36, [illegible] paires de bottes, souliers et brodequins, tous pour hommes, femmes et enfants. Ce stock, d'importation récente et bon pour le commerce, sera divisé en lots à la convenance des acheteurs.

Vente de tableaux et ouvrages d'art en marbre de Carrare—MM. Noltque et Bennett, encanteurs, vendront lundi et mardi 21 et 22 du courant à 7 heures du soir, au No 201 de la rue du Canal, une magnifique collection de tableaux à l'huile, de toutes les grandeurs, des plaques recouvrir de Sobière, des statuettes en marbre de Carrare, des groupes de figures, des groupes de bergères, de cupidons, des monuments de la [illegible], un bel assortiment de candélabres anglais, des ornements de bureaux, services à café, et mille autres articles fort recherchés pour les mêmes et les tables ainsi que deux beaux tableaux à l'huile d'après Lefèvre, le Salle. Cette collection d'objets d'art a été faite tout exprès pour ce marché, et, une fois vendue, on n'en ouvrira pas de offre une pareille. Nous engageons donc [illegible] personne qui veulent avoir leurs salons à montrer à [illegible] de cette vente qui commencera lundi et mardi soir. [illegible] vente tout spécialement au commerce local et la même heure jusqu'à ce que tout le [illegible] choisi avec un soin extrême par le Signor G. B. Pandolfini, est devoué. (*)

VENTE DE CHEVAUX, MULETS ET VOITURES.

M. J. DEHAN JR, encanteur, informe les acheteurs de la ville et de la campagne qu'à partir de ce jour il vendra deux fois la semaine, les jeudis et les samedis, à 10 heures précises du matin, des chevaux, mulets et voitures, aux deux rues de Jos. Elton, au coin des rues Baronne et Gravier. 15 déc—1m

Arrivée d'Emigrants bretons.

Nous avons souvent fait ressortir la nécessité [illegible] tirer de Louisiane les émigrants européens pour fournir à l'agriculture et à l'industrie les [illegible] qui leur manquent, et nous avons relaté avec intérêt les efforts faits par le Bureau d'émigration dans ce but. Malheureusement, en cette matière comme en beaucoup d'autres, ce sont toujours les commencements qui sont difficiles, et l'initiative officielle ne peut arriver à des résultats sérieux que si elle est énergiquement secondée par l'initiative des particuliers. Aussi applaudissons-nous à tous les efforts que font les habitants pour amener dans notre Etat des travailleurs appartenant à une race industrieuse.

Dimanche dernier, il est arrivé à la Nouvelle-Orléans, par la voie de Saint-Nazaire, une vingtaine de familles bretonnes qui ont été engagées pour cultiver la canne sur une habitation appartenant au docteur Dupérier, dans le voisinage de la Nouvelle-Ibérie. Les hommes sont robustes et dispos, et comme ils sont engagés à la part, nous croyons qu'ils feront de la besogne. Cette petite tribu était accompagnée de l'ancien curé de la paroisse où est située l'habitation, par l'intermédiaire duquel les engagements ont été faits. La petite colonie a été installée hier même sur le théâtre de ses travaux futurs. Un espère qu'une fois ce noyau bien établi, le village breton pourra s'agrandir par l'accession de nouvelles familles attirées par la certitude de trouver sur notre sol une existence plus confortable que dans leur propre pays.

Nous verrons avec plaisir les habitants de plusieurs [illegible] pays pauvres de la France venir chercher du travail en Louisiane ; ils y retrouveront la langue et les traditions de la mère-patrie, et ils y augmenteront le nombre des travailleurs blancs dans les campagnes. Ce qu'a fait le docteur Dupérier, chaque habitant devrait en avoir le moyen de faire l'avance de quelques frais de voyage pour le faire [illegible] lui, et en quelques années on peut attirer dans nos campagnes un fort courant d'immigration européenne qui permettra d'accroître considérablement la production agricole et qui constituera un nouvel élément de population satisfaisant à tous les points de vue.

Nous voyons dans un journal que cent familles de colons algériens se sont embarquées à Oran pour se rendre au Brésil où elles vont fonder un premier village algérien. Les colons qui quittent ainsi l'Algérie par découragement, seraient bien mieux de venir s'établir en Louisiane pour s'y livrer à la culture du coton que beaucoup d'entre eux connaissent déjà. Nous appelons l'attention du Bureau d'immigration sur cette tendance des colons algériens à quitter cette colonie, afin qu'il dirige de ce côté sa propagande et les efforts de ses agents.

BOB HART, prononcera ce soir, à l'Olympique, son célèbre Stump Speech.

La question des greenbacks.

Nous lisons dans le *Messager franco-américain* :

La Cour Suprême des Etats Unis s'occupe en ce moment d'un procès dont l'issue exercera probablement une grande influence sur la situation financière de la République. Nous voulons parler de l'affaire qui roule sur la constitutionnalité du *Legal Tender Act*, ou loi donnant cours forcé et légal aux monnaies fédéral. A la suite de plusieurs procès jugés devant les tribunaux de New York, de la Californie et de l'Orégon, et dans lesquels la validité de cette contrat basée sur [illegible] a pas été reconnue, appel fut fait, l'année dernière, à la Cour Suprême. Pendant longtemps, le gouvernement a obtenu l'ajournement des plaidoiries, parce qu'il craignait que si la cause prononçonsi la non constitutionnalité de la loi de 1862, il n'en résultât une crise commerciale. Mais aujourd'hui, ces craintes ont disparu. Le secrétaire McCulloch lui-même, dans son dernier rapport, semblait que la Cour Suprême résolve d'un seul coup toutes les difficultés financières en déclarant que le cours forcé des *greenbacks* est illégal. Le procès a donc commencé ; les avocats des deux parties ont été entendus pour et contre, et l'arrêt ne saurait tarder à être rendu.

Quel sera cet arrêt ? On est réduit aux conjectures. Cependant, il semble probable que le tribunal se ralliera à l'opinion de M. McCulloch, qui est aussi celle des légistes et des économistes américains dont la parole a quelque autorité. Aussi, nous lisons dans le *Tribune* :

"La décision de la Cour Suprême dans l'affaire qui met en question la légalité du *Legal Tender Act*, est attendue avec une grande anxiété. Dans tous les cercles officiels, on se demande ce que sera cette décision. Les juges ne sont pas encore entrés en consultation, mais ils le feront dans le cours de la semaine. Quand la voix sera en bien, plusieurs semaines seront encore consacrées à la rédaction du jugement. Quelques personnes [illegible] que les juges Chase, Nelson, Miller, Davis et Field se prononceront pour la validité de la loi, et que le *chief justice* Chase sera chargé de rédiger l'arrêt. Mais cette [illegible] ne paraît pas fondée, et l'opinion la plus générale est que le tribunal déclarera le *Legal Tender Act* inconstitutionnel, M. Chase seul maintenant une opinion contraire.

"L'effet d'une telle décision sera considérable. L'or deviendra de nouveau la base des échanges et des contrats ; on se servira des *greenbacks* comme on le fait déjà en Californie et en Texas, gagnant ou en perdant suivant leur valeur en or."

Quelque défavorable que l'arrêt de la Cour Suprême puisse être au cours forcé du papier-monnaie, il ne paraît pas certain qu'il ne produisera pas de crise commerciale. Nous croyons même que cet arrêt peut *seul* ramener les paiements en espèces sans secousse, sans difficulté sérieuse. Quoi que fasse le Congrès pour assurer la consolidation ou le remboursement graduel du papier-monnaie, il n'y réussira pas sans embarrasser plus ou moins la marche des affaires commerciales.

Si le dollar papier qui vaut actuellement 74 cents ne or valait demain un dollar, il en résulterait une crise sérieuse, peut-être une ruine universelle. Tous les débiteurs, depuis le spéculateur en gros jusqu'au modeste fermier, verraient leur dette augmentée d'un tiers. Car ils devraient payer en or les sommes reçues en papier-monnaie. Le Congrès, prévoyant ce résultat, s'efforcera de rendre la transition graduelle. L'égalisation des deux valeurs ne s'achèvera qu'après plusieurs mois. Mais il en résulera néanmoins une perte sèche pour la plupart des gens d'affaires. Voilà ce qui est inconstestable.

L'effet d'un arrêt judiciaire déclarant illégal le cours forcé des *greenbacks*, serait tout différent. Cet arrêt n'augmenterait pas la valeur réelle ou marchande du papier-monnaie ; il ne la rendrait pas égale à celle de l'or ; il la laisserait telle qu'elle est aujourd'hui. Seulement, la valeur nominale du dollar-papier ne servirait plus de base aux opérations mercantiles. Au lieu d'appeler un dollar ce qui n'est réellement que soixante-quatorze cents, on reviendrait à la seule base saine des échanges, qui est l'or. Un ne coterait plus l'or à 133, mais bien les *greenbacks* à 74. Ceux et en circuleraient-ils moins facilement ? Nous ne le croyons pas. Bien qu'ils n'eussent plus cours forcé, tout le monde continuerait à les accepter comme simple moyen d'échange, pour leur valeur réelle. En Californie, au Texas, on achète du papier-monnaie comme nous achetons de l'or. Le *Legal Tender Act* abrogé, il en serait de même dans toute la République.

Maintenant, semble-t-il possible que les négociants, les industriels, les fermiers puissent payer en or les dettes contractées en papier-monnaie ? Non, car l'arrêt de la Cour suprême n'aurait pas un effet rétroactif. Si un créancier devrait être payé en or, il ne pourrait le faire que si un tribunal qui hésitât à l'en débouter. Le débiteur n'aurait perdu aucun de ses droits par la substitution à des *dollars* valant soixante-quatorze cents de *dollars* de cent cents. On ne pourrait exiger de lui que le montant réel de sa créance, avant comme après l'arrêt de tribunal. C'est ainsi que, dans un cas contraire, plusieurs jugements établirent quand le *Legal Tender Act* fut adopté, que *les contrats antérieurs à cette loi et basés sur l'or devaient être payés en or*. A tous égards, il nous semble donc que si la Cour suprême des Etats-Unis déclare la loi du 25 février 1862 inconstitutionnelle en ce qui concerne le cours forcé du papier-monnaie, le pays devra l'en remercier.

D'après une correspondance que publie le *Herald*, M. McCulloch soumettra au Trésor, aurait manifesté l'intention de donner sa démission. Il se considérerait comme obligé de prendre cette grande résolution, en raison du désaveu extraordinaire que M. Johnson donne à ses projets financiers, dans le message du 9 décembre. Nous souhaitons pour notre part que ce bruit soit controuvé, car Dieu sait à quel financier d'occasion on confierait les clefs du Trésor, si M. McCulloch se retirait !

Voici le texte du projet de loi présenté au Sénat par M. Morton, de l'Indiana :

Section 1. Dorénavant il ne se fera aucune vente d'or appartenant au Trésor des Etats-Unis ; l'or qui reste de la vente de l'or et celui qui s'y trouvera à l'avenir au dessus de la somme nécessaire au paiement de l'intérêt de la dette publique et à d'autres usages indiqués par une loi, sera réservé et mis à part pour le rachat des billets des Etats-Unis.

Sec. 2. Après le 1er juillet 1870, le Trésor des Etats-Unis paiera en or, à Washington et dans tous les autres lieux que désignera le secrétaire du Trésor, tous les billets des Etats-Unis qui pourront être présentés en rachat.

Sec. 3. A partir du 1er janvier 1872, les Banques nationales paieront en espèces ceux de leurs billets qui seront présentés en rachat. Elles devront, à partir du 1er juillet, 1870 réserver et retenir dans leurs caveaux toutes les espèces qu'elles recevront comme intérêt de leur capital gardé par le gouvernement, pour racheter leurs billets.

Sec. 4. Jusqu'au 1er janvier 1873, époque à laquelle elles sont tenues de commencer le rachat de leurs billets, les Banques nationales devront garder dans leurs caveaux la réserve entière de papier-monnaie telle qu'elle est commandée par la loi ; si, après cette époque, ce papier-monnaie devient moins que l'or, il sera retiré, sera remplacé par un égal montant d'espèces ; et à l'avenir les dites Banques seront tenues de garantir tous les dépôts faits en la même somme et pour le même objet que la réserve en papier-monnaie dont la loi leur impose actuellement l'obligation, pourvu que le contingent de la circulation des Banques nationales du Trésor, permette aux dites Banques d'avoir une portion de leur réserve, n'excédant pas deux cinquièmes du montant requis par la loi, en billets des Etats-Unis.

Sect. 5. Le secrétaire du Trésor peut faire annuler autant de billets des Etats-Unis, rendus conformément à la présente loi, qu'il le jugera convenable pour restreindre la circulation du papier ; pourvu que tous les billets fractionnaires reste intacts.

Sect. 6. A partir du 1er janvier 1872, les billets des Etats Unis cesseront d'être présentés d'une manière obligatoire au paiement des dettes ; mais ils seront recevables en paiement des créances du gouvernement conformément à la loi.

Sect. 7. Le secrétaire du Trésor pourra négocier et vendre les obligations des Etats-Unis à échoir dans trente ans et rachetables au gré du gouvernement après dix ans, par aut intérêt de —— pour cent, principal et intérêt payables en or, en telle quantité qu'il le jugera nécessaire pour appliquer la deuxième section de la présente loi.

BOB HART, le joyeux, à l'Olympique.

$55.—Prix de New-York pour les machines à coudre de Grover & Baker, 1er prix, garanties pour 2 ans. Bureau, 182, Canal.

CADEAUX. — Si vous voulez faire un beau cadeau de Noël achetez une combinaison de billets de la loterie de l'Alabama chez Dave C. Johnston, agent, Passage de la Bourse. ☞

LE HERALD ET LA DETTE.—Nous lisons dans le *Herald* :

"Il y aurait folie de notre part, à penser que nous échapperions au cataclysme si nous gaspillions l'exemple des nations européennes en perpétuant une dette effroyable, et cela par le seul fait que c'est la masse du peuple, la masse des contribuables qui gouverne. Non, la république serait populaire, et une révolution financière certaine la suivrait. Il se peut qu'une dette nationale soit regardée comme une bénédiction céleste par les Jay Cooke, les banquiers et les porteurs de titres, qui en tirent des revenus énormes ; mais le peuple ne sera jamais de cet avis. Nos hommes publics ne s'arrêtent pas à si mince considération. Ils semblent carrément le pas aux vieux gouvernements monarchiques et oligarchiques de l'Europe..... Nous sommes en pair depuis près de quatre ans, et, dans le sens seulement de l'année dernière, la dette s'est accrue de *quarante millions* environ..... Pourrons-nous la payer, ou seulement joindre les deux bouts dans de telles circonstances ? Et il paraît d'espérer qu'il soit réduite dans cinq ans, dans six ans, à une époque quelconque ? Ce ne sont pas les bavardages du Congrès qui opéreront ce prodige.

$55.—Magnifiques machines à coudre de Grover & Baker, pour familles, avec les dernières perfectionnements, au prix de $55, au No 182, Canal.

BOB HART paraîtra ce soir, devant ses amis, à l'Olympique.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—On verra dans un avis inséré plus loin que la cligne de la charte de la Compagnie de loterie de l'Etat de la Louisiane exigeant la souscription et la collection du capital social fixé à $100,000, a été suivie à la lettre et que le 12 du courant l'argent a été versé à la Ire Banque Nationale du New-Jersey. Le trésorier de la Compagnie, Chas. H. Murray, est en route pour venir en cette ville commencer immédiatement les opérations. Nous tenons cette nouvelle du président même de la Compagnie, M. Chas. T. Howard, en sorte que nous ne pouvons pas en douter.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—La première représentation de *Barbe Bleue* a eu lieu hier devant une salle brillamment garnie, mais la seconde qui devait être donnée ce soir, a été être ajournée à jeudi à cause d'un fort rhume de M. Nardin. La pièce est une amusante bouffonnerie dans le genre d'*Orphée aux Enfers* et de la *Belle Hélène* et nous la croyons destinée à faire recette. Elle a été jouée avec beaucoup d'entrain et il est certain qu'elle fera plus d'effet encore à une seconde représentation. lorsque M. Nardin, qui a le rôle le plus important, celui de Barbe Bleue, sera en possession de ses moyens vocaux. Mademoiselle Chauvenu, chargée à l'improviste du rôle de Boulotte, en a tiré un excellent parti, et madame Gay a rendu avec gaudilleuse celui de Fleurette. Chamouin a eu un grand succès dans le rôle du roi Bobèche. Nous parlerons des autres artistes après une seconde audition.

Ce soir, on donnera la troisième représentation de *Jérusalem*, grand opéra en 4 actes, de Verdi, qui a été si brillamment interprété la semaine dernière par Mme Cambier et MM. Picot, Van Hoffen et Peront. Nous engageons tous ceux qui n'ont pas assisté aux deux premières représentations à ne pas laisser échapper cette occasion.

PROJET DE COLLÉGE COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL. — M. A. Lutton s'occupe, en ce moment, de la fondation d'un Collége commercial, industriel et professionnel, où les enfants de couleur seraient admis et pourraient recevoir, en même temps qu'une instruction suffisante, les notions nécessaires à l'exercice d'une profession industrielle. Ce projet est sous le patronage de l'archevêque de la Nouvelle-Orléans, de plusieurs membres du clergé et de quelques citoyens connus. Un établissement de ce genre peut être appelé à rendre des services à la communauté en fournissant à l'industrie des ouvriers habiles, des mécaniciens, en aux divers corps de métier des hommes qui puissent joindre les connaissances théoriques à la pratique.

GRAND RABAIS DE 25 POUR CENT.—M. C. Rouyer, sa coin des rues Chartres et Toulouse, No. 129, vient de recevoir un magnifique assortiment d'articles d'orfèvrerie, bijouterie, en or et en argent, différents pour étrennes. Cet assortiment offre une grande variété d'objets et nous le recommandons à l'attention du public.

BOB HART, le comique.

NOEL, NOEL.—Parmi les étalages que nous recommandons à l'attention des gens de goût, nous citerons en première ligne celui de la maison Lion & Pinard, 149 rue du Canal, entre Bourbon et Dauphine. On y trouvera une grande variété de ces jolis objets d'art et de fantaisie que crée l'industrie parisienne et qui constituent de si jolis présents à offrir à Noël ou au jour de l'An. En fait de douceurs cette maison a reçu de délicieux chocolats à la crème de la célèbre maison Guérin-Boutron.

MUSIQUE ET INSTRUMENTS DE MUSIQUE.—MM. CHARPENAUX & LOUBÈRE, rue Royale, No 46, annoncent aujourd'hui dans nos colonnes qu'ils reçoivent toujours des pianos des plus célèbres fabriques de France et d'Amérique, avec un système en fer perfectionné et reconnu indispensable pour la tenue de l'accord. On trouve dans la liste de leurs pianos importés les noms des premiers facteurs de pianos de France et d'Europe, ceux entre autres de Pleyel, Erard Herz, Vaupel, etc. MM. Charpenaux et Loubère qui sont eux mêmes des artistes pleins de goût et de grands connaisseurs en musique, ont tous jours en magasin les compositions les plus nouvelles pour le piano, violon, flûte et autres instruments, ainsi qu'un grand assortiment de partitions, d'ouvertures, de morceaux d'opéras détachés pour toutes les forces, et les méthodes les plus estimées pour les commençants, etc., et tout cela à des prix aussi réduits que possible. Nous engageons les planistes et les musiciens en général, à aller examiner le stock dont il est question avant d'acheter ailleurs. D M J

BOB HART, le favori du public.

CADEAUX. — Si vous voulez faire un beau cadeau de Noël achetez une combinaison de billets de la loterie de l'Alabama chez Dave C Johnston, agent, Passage de la Bourse. ☞

POUR LA RIVIÈRE ROUGE.—Nous apprenons aux expéditeurs et voyageurs, que le steamer NATIONAL a repris son ancien service sur la Rivière Rouge. Ce bateau recevra du fret pour Natchitoches, Grand Ecore et Bondièca. Le steamer National est supérieurement commandé et mérite hautement la confiance du commerce et des passagers.

☞ Il n'y a pas à s'y tromper, les PLANTATION BITTERS garantissent des fièvres en frissons et de toutes maladies de ce genre, et on les emploie à temps. Nulle famille n'aura à souffrir de cette funeste maladie si elle a soin d'avoir chez elle des PLANTATION BITTERS et de s'en servir suivant les instructions. L'ingrédient le plus important de cette médecine est le Cafisaya ou l'Ecorce du Pérou qui est connue comme le tonique le plus fin et le plus pur du règne végétal. L'extrait de cette écorce est le principe actif des PLANTATION BITTERS, combiné avec les fébrifuges procurés par les médecins intelligents. L'écorce de Cafisaya est employée en grande quantité dans la fabrication des PLANTATION BITTERS, aussi bien que la quinine, et nous devons dire que c'est à cela qu'elle doivent en grande partie leur popularité. Nous pouvons les recommander.

L'EAU MAGNOLIA, supérieure à la meilleure Eau de Cologne allemande importée, et vendu à moitié prix.

CADEAUX.—Si vous voulez faire un beau cadeau de Noël achetez une combinaison de billets de la loterie de l'Alabama chez Dave C Johnston, agent, Passage du Commerce. ☞

BOB HART, le roi des acteurs éthiopiens.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR SUPERIEURE.—Le juge Howe a délivré hier matin, l'opinion de cette Cour sur la demande d'un mandamus faite par S. L. Cain pour forcer le juge Cooley, de la 6e Cour de District, à lui accorder un appel suspensif de son jugement en faveur de Robert E. Diamond, le reconnaissant comme le chef légal de la police de cette ville.

NOUVEAU PROCÈS.—Le juge Durell a accordé hier un nouveau procès dans l'affaire de Samuel Thompson le matelot qui tua son camarade W. L. Call à bord du navire St-James, au passage de la barre du Sud-Ouest, le printemps dernier et qui a été récemment déclaré coupable par le jury de la cour de district des E-U. Le jury l'avait recommandé à la clémence de la cour. La demande d'un second procès est fondé sur ce que le navire n'était pas en pleine mer lorsque l'homicide a eu lieu, la cour n'a pas de juridiction et sur ce que l'homicide n'est pas un meurtre.

COUR DES ETATS-UNIS.—Le jury n'a pas trouvé matière à poursuivre contre Justus Marchall qui, employé à la Monnaie de la Nouvelle Orléans, était accusé de s'être approprié le montant de la différence entre les valeurs relatives de l'or et de l'argent dans la transmission des espèces.

Le grand jury a trouvé matière à poursuivre contre Antonio Grego, accusé d'avoir fabriqué de fausses pièce de Nickel, et de les avoir mises en circulation.

DÉCOUVERTE DE FONDS.—L'affaire de W G. Mark, accusé d'avoir détourné des valeurs renfermées dans des lettres, a commencé hier à la Cour des Etats-Unis et sera continuée ce matin.

RAPPORT MORTUAIRE.—Il est mort, pendant la semaine dernière, 100 personnes dont 52 appartenant au sexe masculin, 45 au sexe féminin, (2 non classés), 60 appartenant à la race blanche, 34 à la race noire, 5 à la race mêlée et 11 non classées.

VOLEURS ARRÊTÉS.—Vers 2 heures, dimanche matin, Johny Schnapper et Ed. Malone ont été surpris à commettre un vol dans la rue Bourbon. Les officiers ont essayé de les arrêter, et Schnapper a tiré un coup de pistolet qui a atteint le général Van à la jambe et lui a causé une blessure dangereuse. Les voleurs n'en ont pas moins été arrêtés et conduits à la station de la rue de Chartres.

GARROTTEURS.—Depuis samedi beaucoup de plaintes ont été faites à la police à propos des garrotteurs. Il paraît depuis ce qui a été rapporté par plusieurs personnes que ces coquins attendent les passants et coin des rues dans les nuits obscures et les garrottent avec une rapidité et une dextérité vraiment diaboliques. Avis aux habitants qui sont obligés de sortir la nuit, leur armes sont requises d'hui d'une indispensable nécessité pour se défendre.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT. — Le juge Lansmon a refusé hier d'accorder un nouveau procès dans l'affaire du Bureau métropolitain contre le maire Conway et Robert E. Diamond, nommé par lui chef de police. On se rappelle que la décision déclare inconstitutionnel le bill de police métropolitaine. Toute la question se trouve maintenant être jugée par la Cour Suprême.

FAITS DIVERS.—Une députée de Washington a notre service de *Pinçpane* parle de Mme Gaines comme si elle se trouvait à Washington. Le vérité est qu'elle était hier au greffe de la 3e Cour de District, à moins que Mme Gaines ne voyage aussi prodigieusement qu'une dépêche télégraphique, il est impossible que le correspondant de *Pinçpane* l'ait vue dans la capitale fédérale aujourd'hui. Le juge Durell de notoriété on de corruption.

— Les petits enfants seront charmés d'apprendre que 5,000 tonnes de glace viennent d'arriver ici à destination au Théâtre St Charles le jour de Noël.

On dit qu'un des bouchers qui vendent de la viande au marché français est l'heureux possesseur des trois quarts du billet de la loterie de la Havane, gagnant $300,000, l'autre quart ayant été cédé par lui à un de ses employés.

VOL DE GRAND CHEMIN.—Il y a quelques jours un monsieur de notre connaissance, attendant un char au coin des rues St-Pierre et Romparts, fut accosté d'une manière amicale par un individu habillé comme un officier de police, qui lui adressa civilement une question, à laquelle il répondit sur le même ton, mais dans cet échange de paroles, il oublia que la main du questionneur s'était introduite dans son gousset. Il voulut le repousser et reçut un coup de bâton sur la tête, puis un autre ; et le voleur alors se mit à fuir avec la chaîne, n'ayant pu avoir la montre.

PLAIDOIRIES.—M. Randell Hunt a plaidé hier à la Cour suprême, dans la succession de Jean y de Egana. M. Hunt a soutenu la position émise à cet égard devant cette Cour par le juge Lea. Plaidé, hier, à 3 heures du matin, à l'âge de 68 ans, notre frère, JOSEPH KMORE, né en Alsace, Bas Rhin (France).

Les membres des sociétés Concordia sont invités à assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, mardi, à 3 heures P. M.

Le Rhin n'est pas plus grande dans ses rencontrances, mais l'impression générale est qu'elle ne pourra donner aucune assistance matérielle à la Prusse dans la campagne de Londres est généralement d'accord pour presser les Grandes Puissances à faire des remontrances finales.

Londres, 20—Les avis d'Orient sont d'un caractère plus pacifique. Le gouvernement grec est maintenant convaincu que les protestations des pouvoirs européens. On dit que les puissances soutiennent l'ultimatum du Sultan, et que l'intérêt russe en Grèce demanderé dans les Balkans.

Le bruit courait hier que la Russie avait adressé à la France une note défavorable. C'est un — à ajouter pour le 1er janvier.

Constantinople, 20—Les Grecs en cette ville demandent à la Porte le privilége d'y rester en cas d'hostilités, s'engageant à garder une stricte neutralité. Un corps a été formé pour se rendre en Grèce en cas de guerre civile. Le calme continue à régner en Turquie.

Washington, 20—M. de Bodisco, de la légation russe, a notifié au comité des dépenses publiques, par l'intermédiaire du secrétaire Newcard, que son gouvernement ne fait permettre pas de témoigner devant le comité.

Grant est allé à l'église du Dr Sunderland aujourd'hui ; on ne sait pas encore où il dînera.

Des avis de la Grèce et de la Turquie n'annoncent aucune disposition à précipiter les hostilités.

New York, 17—Le comité congressional nommé pour faire enquête sur les fraudes électorales, s'est réuni hier à Albany.

Le mémoire contre le bill qui augmente le taxe sur le calvire, reçoit les signatures de 200 principaux marchands.

Les voyageurs de commerce ont eu un meeting ici dans le but de pétitionner le Congrès au sujet de la loi de licence.

Le recensement municipal n'est fait vivement sentir dans la matinée et l'après midi. La demande a été reçue et le taux payé a été 7 p. 0/0 sur l'or et 1 p. 0/0 sur l'or avec 1 p. 0/0 p. 0/0 de commission en addition au taux légal en or et 1 3/2, 1 1/16 et 1/8 p. 0/0 en addition à la circulation légale. Mais vers 3 heures, des emprunts ont été faits à 6 et 6 p. 0/0 par l'or et finalement à 7 p. en circulation.

L'escompte est incertain et il ne se fait presque rien. Le marché monétaire est délicieux, mais la perte est légal tenders n'est pas si grand de qu'on l'attendait, et sur le tout, elle a été bien reçue. La diminution en légal tenders reçoit aujourd'hui qui sera bien supérieur à celle opérée après midi. La demande a été reçue et le taux payé a été 7 p. 0/0 sur l'or avec 1 p. 0/0 p. 0/0 de commission en addition au taux légal en or et 1 3/2, 1 1/16 et 1/8 p. 0/0 en addition à la circulation légale. Mais vers 3 heures, des emprunts ont été faits à 6 et 6 p. 0/0 par l'or et finalement à 7 p. en circulation.

L'escompte est incertain et il ne se fait presque rien. Le marché monétaire est délicieux, mais la perte est légal tenders n'est pas si grand de qu'on l'attendait, et sur le tout, elle a été bien reçue. La diminution en légal tenders reçoit aujourd'hui qui sera bien supérieur à celle opérée après midi. La différence entre la perte en dépôts et la perte en prêts, espèces et greenbacks, montre que, en chiffres ronds, les banques ont perdu $1,000,000 en légal tenders et billets de banques nationales pendant la semaine.

Une lettre de 12 de la Havane au *Herald* dit : C'est fait. Bilt qu'une insurrection gigantesque existe sur cette île, appuyée ou aidée par la grande nation de la population native, les ressources formant un nombre incroyable. Les insurgés sont en maintes rencontres avec les troupes espagnoles et ils ont fait autant de mal qu'ils en ont reçu, et on a cet davantage, et les bonnes, les plus déterminés et désespérés, préjugés communément déjà à calculer sur un succès final qui rendra Cuba libre et indépendante.

A Haïti, Salnave a capturé Mérogonne et été traité beaucoup de maisons et une grande quantité de produits. Les prisonniers sont tous associés exceptés quelques chefs. Salnave aurait donné ordre de les fusiller, mais les représentations diplomatiques reconnaissent comme effectif le blocus actuel.

Memphis, 20—Une députée de Little Rock à *Pinçpane* dit : La milice est entrée à Lewisburg, tirait dans toutes les directions. Ils ont brûlé deux magasins, tué le maire d'un et l'ont jeté dans les flammes. Ils tiennent toujours la ville et ne laissent sortir personne sans passe.

(*Dépêches d'hier tour.*)

Washington, 21—Le gouvernement procède ra à la saisie des biens de Fraser Trenholm & Co, sur un jugement pour un demi million de piastres. Il en portait qu'un quart appartient à Jefferson Davis.

La *République* de ce matin dit que le comité judiciaire du Sénat a décidé qu'il n'y a pas de nécessité à nommer un sous-comité spécialement pour les questions constitutionnelles.

Le bill de sénateur Trumbull relatif à la retraite des juges de la Nouvelle-Orléans, de plusieurs membres du clergé et de quelques citoyens connus. Un établissement de ce genre peut être appelé à rendre des services à la communauté en fournissant à l'industrie des ouvriers habiles, des mécaniciens, en aux divers corps de métier des hommes qui puissent joindre les connaissances théoriques à la pratique.

GRAND RABAIS DE 25 POUR CENT.—M. C. Rouyer, sa coin des rues Chartres et Toulouse, No. 129, vient de recevoir un magnifique assortiment d'articles d'orfèvrerie, bijouterie, en or et en argent, différents pour étrennes. Cet assortiment offre une grande variété d'objets et nous le recommandons à l'attention du public.

BOB HART, le comique.

NOEL, NOEL.—Parmi les étalages que nous recommandons à l'attention des gens de goût, nous citerons en première ligne celui de la maison Lion & Pinard, 149 rue du Canal, entre Bourbon et Dauphine. On y trouvera une grande variété de ces jolis objets d'art et de fantaisie que crée l'industrie parisienne et qui constituent de si jolis présents à offrir à Noël ou au jour de l'An. En fait de douceurs cette maison a reçu de délicieux chocolats à la crème de la célèbre maison Guérin-Boutron.

MUSIQUE ET INSTRUMENTS DE MUSIQUE.—MM. CHARPENAUX & LOUBÈRE, rue Royale, No 46, annoncent aujourd'hui dans nos colonnes qu'ils reçoivent toujours des pianos des plus célèbres fabriques de France et d'Amérique, avec un système en fer perfectionné et reconnu indispensable pour la tenue de l'accord. On trouve dans la liste de leurs pianos importés les noms des premiers facteurs de pianos de France et d'Europe, ceux entre autres de Pleyel, Erard Herz, Vaupel, etc. MM. Charpenaux et Loubère qui sont eux mêmes des artistes pleins de goût et de grands connaisseurs en musique, ont toujours en magasin les compositions les plus nouvelles pour le piano, violon, flûte et autres instruments, ainsi qu'un grand assortiment de partitions, d'ouvertures, de morceaux d'opéras détachés pour toutes les forces, et les méthodes les plus estimées pour les commençants, etc., et tout cela à des prix aussi réduits que possible. Nous engageons les planistes et les musiciens en général, à aller examiner le stock dont il est question avant d'acheter ailleurs. D M J

BOB HART, le favori du public.

CADEAUX. — Si vous voulez faire un beau cadeau de Noël achetez une combinaison de billets de la loterie de l'Alabama chez Dave C Johnston, agent, Passage de la Bourse. ☞

Nouvelles des rivières.

St-Louis, 21—5 pieds d'eau dans le chenal jusqu'à Cairo.

Louisville, 21—Temps clair et frais. 6 pieds d'eau dans le canal.

Vicksburg, 21—Descendant le Peorin City, à 1 P. M.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 21—Arrivée, le steamer Bienville, de New-York ; le Cortes, de New-York ; la barque Joshua Loring, en 18 jours de New-York. Parti le steamer Hapidan.

Passe à l'Outre, 21—Parti, le steamer Lavaca. Arrivées, la barque espagnole Antonieta et la barque Florence.

(*Dépêches de lundi.*)

Londres, 19—